



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 92407

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les préoccupations dont l'ont saisi des demandeurs d'emploi. Il apparaît, en effet, que les offres diffusées par les services de l'ANPE sur internet ne recouvrent pas la totalité des offres dont disposent ses agences. Ainsi, certaines offres ne sont-elles portées qu'à la seule connaissance des chômeurs se rendant en agence. Il lui demande ce qu'il en est de cette situation et, le cas échéant, quelles dispositions il entend prendre pour permettre que la totalité des offres disponibles soit consultable en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92407

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4099